



LA CHARTE POUR LA PECHE DE LOISIR EN MER 7 Juillet 2010



Communiqué de Presse FNPPSF

Pour une pêche de loisir éco-responsable

La signature

Après de multiples rebondissements, la Charte de la Mer a été signée le 7 juillet 2010 à Paris avec le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable Mr Borloo et le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Mr Bruno Lemaire et les usagers de la mer.

Pourquoi une Charte?

72% de la surface de notre globe est recouvert par les mers et les océans... Ce qui représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre planète et de ses habitants. De par l'importance de ses territoires d'outre-mer, la France dispose du second espace maritime du monde avec plus de 11 millions de km² sous sa juridiction, juste derrière les États-Unis d'Amérique et devant l'Australie. Cet espace, particulièrement bien réparti au plan géographique, sur tous les océans, ouvre pour notre pays de vastes perspectives alliant développement économique et développement durable. De tels atouts doivent permettre à notre pays de peser beaucoup plus dans les grandes orientations mondiales. L'océan recèle des ressources vitales et fournit des services écologiques indispensables aux communautés vivantes sur terre, tels que la régulation du climat, des cycles biochimiques ou la production d'oxygène (70% de l'oxygène vient du phytoplancton). Suite au Grenelle de l'environnement et au Grenelle de la Mer, la nécessité de mettre en place une stratégie nationale s'est imposé. L'encadrement de la pêche de loisir figurait explicitement dans les objectifs du Grenelle.

Les 5 points essentiels

Deux points de consensus - Nous espérons que leur mise en place se fera dans la concertation et que chacun saura faire preuve de pertinence et de discernement.

- Une déclaration gratuite et obligatoire impliquant une information systématique sur les règles et les bonnes pratiques à observer.
- Le marquage d'une nageoire pour les poissons à forte valeur marchande de manière à en interdire la vente.

Trois points introduits à notre demande.

- Le principe d'une période de repos biologique pour les espèces menacées ou très ciblées.
- La lutte accrue contre le braconnage avec, entre autre, une augmentation significative des peines « plancher » et une confiscation du bateau ou véhicule en cas de récidive et la mise en place d'une convention contre la vente illicite des produits de la mer dans tous les départements littoraux.
- Le renforcement de l'information et de la sensibilisation sur le terrain, avec, en corollaire, une meilleure représentation des fédérations de pêcheurs plaisanciers auprès des pouvoirs publics (comité de suivi).

Chiffres Clés

Pour comprendre les enjeux de la pêche de loisir, voici quelques chiffres:

- 50 % de l'économie maritime résulte de l'activité du tourisme littoral dans notre pays.
- 2,45 millions c'est le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont pratiqué la pêche de loisir en mer en 2005 selon une estimation de l'Ifremer.
- Manne financière considérable représentant plus de 2 milliards d'euros par an.

Et maintenant?

Cette charte est amenée à servir de cadre à l'évolution de la pêche en mer de loisir pour les années à venir... C'est dire à quel point ce texte est important ! Pour continuer à préserver les océans et les mers, nous nous sommes engagés à communiquer sur les mesures préconisées dans la charte de manière à ce qu'elles soient connues et acceptées de tous.

Pour plus d'informations, contacter:

Angélique Duédal - Chargée de Communication - 06 68 38 09 97